



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lauréats du contrat à impact « Economie circulaire »

Une forme inédite de financement
public-privé au service des causes
sociales et environnementales

Mars 2021





Sommaire

Edito d'Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Economie sociale, solidaire et responsable	4
Edito de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique	5
Édito d'Arnaud Leroy, Président-directeur général de l'ADEME	6
Le contrat à impact "Economie circulaire" de l'ADEME	8
Réseau ENVIE - Faciliter l'accès pour tous aux équipements d'aide à l'autonomie (couverture nationale)	9
Les Ateliers de l'Audace – Anticiper et réduire les impacts écologiques d'une filière vélo en pleine expansion (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France)	10
TOOPI Organics SAS – Une nouvelle filière innovante de valorisation des urines humaines (Loupiac de la Reole, 33190).....	11
Fédération Léo Lagrange - Créer une communauté internationale du changement pour une société plus résiliente et sobre en carbone en mobilisant les décideurs de demain (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Ile-de-France)	12
ANDES - Réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les invendus alimentaires (Saint-Denis, 93200)	13
Label Vie - Promouvoir la réduction de l'impact sur l'environnement des crèches et d'améliorer le bien-être de leurs occupants (couverture nationale).....	14
ARTICONNEX - Structurer une filière de l'économie circulaire du second œuvre du bâtiment (La Baule-Escoublac, 44500)	15
Linkee – Systématiser et sécuriser le don alimentaire dans les territoires (Grand Est, Hauts-de-France, Pays de la Loire)	15
Les contrats à impact	18
L'histoire du contrat à impact	19

Edito d'Olivia Grégoire, Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable



Olivia Grégoire
secrétaire d'Etat
auprès du ministre
de l'Economie,
des Finances et
de la Relance,
chargée de l'Economie
sociale, solidaire
et responsable

Relancer les contrats à impact lors de mon arrivée à Bercy, ça signifiait qu'il était grand temps de mettre la finance au service de l'économie sociale et solidaire. Nous avons créé la première passerelle concrète entre une économie sociale et solidaire qui cherche les moyens de son amplification, et des financeurs qui cherchent des investissements responsables.

Les contrats à impact, c'est une forme inédite de financement public-privé au service des causes sociales et environnementales que je place au cœur de mon action. Il s'agit d'un véritable changement d'approche et de perspective dans la conduite des politiques publiques.

Longtemps, j'ai entendu : « ça ne marchera jamais ! ». Et pourtant ! Pour le premier appel à manifestation d'intérêt dont nous dévoilons aujourd'hui les lauréats, les dizaines de réponses reçues nous ont fait remonter une demande totale de 76 millions d'euros, soit plus de sept fois le montant initialement budgété. C'est le signal d'un engouement fort, et la preuve, s'il en était besoin, que les structures de l'ESS savent imaginer des projets d'ampleur qui leur permettent de changer d'échelle. Dans cette logique, l'économie sociale et solidaire n'est plus un prétexte de communication pour les investisseurs mais un véritable partenaire économique : il s'agit d'un investissement, et non pas de philanthropie ni de subvention.

Le contrat à impact marque aussi une évolution significative du rôle de l'État. L'État renouvelle sa coopération avec le secteur privé et la société civile en se plaçant dans un partenariat intelligent : il est le garant du meilleur usage des deniers publics (il ne paie qu'en fonction des résultats réellement obtenus et en recherchant des coûts évités pour les pouvoirs publics) et le régulateur de l'intérêt général dans la recherche des solutions innovantes face aux insuffisances de certaines de ses politiques publiques (il expérimente à grande échelle un projet qui a fait ses preuves sur le terrain).

Je salue et félicite les lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt, dont je considère qu'ils illustrent l'innovation environnementale, sociale et solidaire, que nous voulons voir dans ce monde en mutation où l'entreprise, l'investisseur et l'État ont tous besoin de se réinventer.

Edito de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique



Barbara Pompili
Ministre de la Transition
écologique

Partout en France, des femmes et des hommes innovent, inventent, créent des solutions d'avenir. Notre pays a besoin d'eux, de leur esprit d'entreprise et de conquête. Et notre responsabilité est de les aider à massifier, déployer, leurs projets à fort impact social et environnemental.

C'est tout l'esprit de ce premier appel à manifestation d'intérêt « contrats à impact » relancé par Olivia Grégoire. Mettre autour de la même table l'Etat, les investisseurs privés et publics, les structures qui portent à des solutions locales ayant fait leur preuve et devant changer d'échelle. Avec lui, l'Etat devient ce partenaire de l'avenir qu'il doit toujours être, soucieux de l'emploi des fonds publics et attentif aux résultats sur le terrain, dans la vie réelle de nos concitoyens. Et devant le succès de ce premier AMI, dépassant toutes les attentes, l'enveloppe dédiée de l'ADEME a été triplée. Cela montre bien, une fois de plus, que les entreprises, les Français, l'ensemble du pays est prêt à relever tous les défis, à transformer nos manières de faire, à réinventer un autre avenir, plus juste, plus solidaire, plus écologique.

L'économie sociale et solidaire a tout son rôle à jouer dans la transition que je porte. Historiquement dédiée à une autre manière d'entreprendre, à d'autres raisons que la seule recherche d'un profit indépendamment de ses conséquences, elle prouve, jour après jour, que oui, c'est possible. Nous pouvons faire grandir des projets porteurs d'opportunités et de progrès, changeant la vie au quotidien, créant de l'emploi dans les territoires, réalisant toutes les promesses d'une transition écologique pour chacune et chacun.

Placer son enfant dans une crèche qui sensibilise aux problématiques environnementales, se réinsérer dans l'emploi en réparant des vélos, disposer en tous lieux d'un moyen de récupérer des invendus alimentaires : avec ces lauréats que je ne peux tous citer, ce sont autant de solutions concrètes qui vont arriver dans la vie de nos concitoyens.

Alors, je leur adresse à toutes et tous mes plus chaleureuses félicitations. Ils sont les pionniers d'un nouveau dispositif qui continuera de faire ses preuves et de faire connaître au pays le meilleur de lui-même.

Édito d'Arnaud Leroy, Président-directeur général de l'ADEME



L'ADEME, agence de la transition écologique, accompagne le changement des modèles de production et de consommation. Nous croyons dans le rôle déterminant de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation et du passage à l'échelle.

C'est dans ce contexte que l'Agence a lancé en fin d'année dernière un appel à manifestation d'intérêt afin de lancer les premiers contrats à impact à vocation écologique, ciblés sur l'économie circulaire.

A travers cette nouvelle forme innovante de sélection et de financement des projets, nous faisons le pari que les solutions viendront des territoires. Les expérimentations financées dans le cadre des premiers contrats à impact écologiques viendront ultérieurement diffuser à grande échelle les innovations qui auront fait leurs preuves.

Ce financement par contrat à impact est exigeant. Nous avons décidé d'augmenter l'enveloppe que l'Ademe pourrait consacrer à ces projets pour encourager un maximum d'entre eux à aller au bout.

De nombreux projets de qualité ne rentrent pas exactement dans ce cadre. Ils pourront naturellement solliciter des soutiens plus traditionnels auprès des services de l'ADEME.



**Le contrat à impact
« Economie
circulaire »
de l'ADEME**

Le contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME

Le projet

L'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » a été ouvert du 24 septembre 2020 au 23 décembre 2020. Doté d'une enveloppe totale de **10 millions d'euros**, il a été porté par l'ADEME, avec pour ambition de faire émerger des innovations environnementales, ancrées territorialement, afin de prévenir des risques qui engendrent à la fois des coûts publics (dépollution, ramassage d'ordures, etc.) et des dégradations environnementales.

Thématiques de l'appel à manifestation d'intérêt

Les thématiques visées ont concerné l'économie circulaire et la protection de l'environnement au sens large, sur le périmètre fonctionnel de l'ADEME en particulier. En voici une liste illustrative non-exhaustive :

- tri à la source des bio-déchets ;
- tri 5 flux chez les « petits producteurs » (les assimilés, par exemple)
- réemploi et réutilisation des objets du quotidien, y compris articles de loisirs, sport, jardinage, bricolage, jouets ;
- réduction du gaspillage alimentaire ;
- tri des déchets dans les grandes villes ;
- prévention des déchets sauvages et des déchets numériques ;
- démontage et destruction des bâtiments tertiaires et industriels ;
- l'écologie industrielle territoriale en zones industrielles ;
- l'écologie industrielle territoriale en zones portuaires ;
- l'économie de la fonctionnalité.

Le comité de sélection

Le comité de sélection était composé de l'ADEME, du Secrétariat d'Etat à l'Economie sociale, solidaire et responsable, de la DG Trésor et de trois experts qualité : Laura Dale-Harris, directrice associée à Social Finance, Frédéric Lavenir, président de l'ADIE, Benjamin Le Pendeven, professeur à Audencia

Suite à ce comité de sélection, 8 projets ont été sélectionnés pour un montant total de 27,3M€.

Une attention particulière a été portée aux points suivants :

- le caractère social et/ou environnemental du programme d'actions axé sur une approche préventive génératrice à terme de coûts évités pour l'État ;
- la pertinence des méthodes d'évaluation des effets et du succès du programme et notamment leur caractère scientifique et la disponibilité des données ;
- la capacité du programme à se pérenniser et à changer d'échelle dans le cas où l'expérimentation s'avérait concluante.

Réseau ENVIE - Faciliter l'accès pour tous aux équipements d'aide à l'autonomie (couverture nationale)



Contexte

Déployée à ce jour sur 12 départements, ENVIE Autonomie met en œuvre sur chaque territoire une organisation d'économie circulaire autour des dispositifs médicaux, en particulier des aides techniques.

L'activité d'Envie Autonomie consiste à :

- collecter des aides techniques inutilisées auprès des EHPAD, hôpitaux, particuliers ;
- en reconditionner une partie dans le cadre de processus de qualité (conformité réglementaire), par des salariés en parcours d'insertion ;
- distribuer (vente ou location) ces aides techniques remises en bon état d'usage à des prix solidaires (moins 70 % à moins 50% du prix neuf), principalement en direction des personnes qui renoncent à s'équiper pour des raisons socio-économiques.

Par cette activité, Envie Autonomie vise à apporter une réponse nationale aux besoins non pourvus en matériel médical et une solution limitant le gaspillage grâce à un modèle innovant construit sur l'économie circulaire.

Résultats attendus

Lancée en 2015, Envie Autonomie a collecté plus de 35 000 aides techniques et redonné une seconde vie à 8 700 aides techniques (taux de réemploi de 25%). Par ailleurs, le réseau emploie à ce jour 70 salariés dont la moitié est en parcours d'insertion. Avec le soutien de nombreux partenaires locaux (Conseils Départementaux) et nationaux (Groupes de protection sociale, Eco-organismes,...), Envie Autonomie démontre ainsi la faisabilité et les enjeux du modèle, pour les bénéficiaires, les financeurs de la santé et l'environnement.

Le contrat à impact « Economie circulaire » permettra de :

- créer un réseau national qui développe l'économie circulaire des aides techniques
- créer les moyens techniques et opérationnels de l'économie circulaire des aides techniques
- permettre, via à des partenariats départementaux, l'accessibilité des aides techniques à tous
- créer un parcours d'insertion dans le secteur médical en s'appuyant, entre autres, sur une offre de formation de niveau V de technicien de maintenance des Aides Techniques.

Budget

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum de **5M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 4 ans**.

Les Ateliers de l'Audace – Anticiper et réduire les impacts écologiques d'une filière vélo en pleine expansion (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France)



Contexte

La filière du vélo est aujourd'hui confrontée à des transformations profondes qui impactent modes de vie, système de mobilité, économie, organisation sociale et responsabilité environnementale. Son développement, annonciateur de nombreux changements dans le fonctionnement des territoires, exige de nouvelles approches. Nous assistons aujourd'hui à un changement structurel du système de mobilité qui va s'accompagner de nouveaux outils de régulation. Un des enjeux majeurs est la capacité de mobilisation d'acteurs compétents et engagés pour relever le défi d'une économie circulaire du vélo en réduisant au maximum la part de déchets associés. La mission des Ateliers de l'Audace (ADA) est précisément de proposer une solution efficace, inclusive et à grande échelle pour mettre en œuvre ce changement de modèle.

Les Ateliers de l'Audace est une association loi 1901, créée le 20 avril 2020. L'association vise à accompagner des personnes éloignées de l'emploi à travers un processus de formation sur la mécanique vélo et les multiples facettes du cycle.

Résultats attendus :

Anticiper et réduire les impacts écologiques de la filière vélo en pleine expansion :

- en anticipant la fin de vie des vélos ;
- en réduisant le volume des déchets liés à l'industrie du cycle ;
- en changeant et adaptant les comportements de mobilité.

Favoriser le retour à l'emploi et la réinsertion du public cible via une filière actuellement en tension dont les besoins vont augmenter de manière exponentielle :

- en émancipant les publics ciblés grâce à des solutions d'insertion ;
- en créant des espaces de mixité pour favoriser les échanges.

Établir un modèle économique générant une part importante d'autofinancement :

Budget :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum de **4,9M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 5 ans**.

TOOPI Organics SAS – Une nouvelle filière innovante de valorisation des urines humaines (Loupiac de la Reole, 33190)



Contexte

Chaque année, plus de 17 millions de tonnes d'engrais minéraux sont utilisés en Europe¹. Les engrais les plus importés sont à base d'azote, de phosphore (58%) et de potassium. Le bilan des importations et des exportations d'engrais minéraux dans l'UE est négatif pour chaque élément nutritif important, ce qui signifie que l'UE est dépendante des importations d'engrais. La production et l'utilisation de la plupart des engrais minéraux soulèvent de nombreux problèmes environnementaux. C'est partant de ces constats que TOOPI-Organics a orienté ses opérations de Recherche & Développement en utilisant l'urine humaine comme support de culture pour des micro-organismes d'intérêt agronomique. Le premier produit a montré une efficacité agronomique similaire aux engrais de synthèse, tout en assurant une viabilité économique et écologique dont les impacts seront mesurés tout au long du projet.

Résultats attendus

L'objectif principal du projet VALURINE est de créer une nouvelle filière de l'économie circulaire autour de la collecte, transformation et valorisation de l'urine en ressource pour l'agriculture.

Afin de pouvoir transformer et valoriser l'urine en biostimulant, TOOPI-Organics a un besoin d'approvisionnement en urine, tout en démontrant sa viabilité économique et son impact écologique. Une des voies envisagées est l'installation de nouvelles typologies de toilettes au sein d'Établissements Recevant du Public (ERP privés et publics ; par ex. stations-services, établissements scolaires, entreprises privées, ...), notamment avec des technologies de séparation à la source, afin de permettre une récupération plus importante d'urine humaine autour du site de transformation.

Ces investissements stratégiques permettront de transformer dans un premier temps les installations sanitaires de plus d'une trentaine d'équipements recevant du public.

Budget

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum **de 3,8M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 5 ans**.

¹ Chiffre 2018

Fédération Léo Lagrange - Créer une communauté internationale du changement pour une société plus résiliente et sobre en carbone en mobilisant les décideurs de demain (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Ile-de-France)



Contexte

Fin 2019, la Fédération Léo Lagrange et la Coop FA signent un partenariat pour le déploiement en France, en Europe et en Afrique francophone d'un programme initié 10 ans plus tôt au Québec, Carbone Scol'ERE. L'objectif du programme est de créer une communauté internationale du changement pour une société plus résiliente et sobre en carbone en mobilisant les décideurs de demain. L'originalité du projet réside, par effet de dissémination, dans la création d'une dynamique collective de réduction de la production des GES à partir de la mobilisation d'enfants d'une même tranche d'âges. Carbone Scol'ERE présente également la vertu d'être fondé sur une méthode scientifiquement validée pour mesurer le gaz à effet de serre évité et sa compensation en CCE (Crédit carbone éducatif MD) sur un territoire identifié. L'ensemble des recettes perçues par la vente de ces CCE est réinvesti pour le développement du nombre de classes engagées.

Résultats attendus

L'objectif du programme Carbone Scol'ERE est de mobiliser un tiers de trois classes d'âges (CM1, CM2, 6e) soit environ 7000 classes afin de générer, par la simple réalisation des défis associés aux cycles de formation, une réduction de 400 000 tonnes de GES (soit un total de CCE estimés à environ 7,4 M€).

Cette stratégie permettrait d'atteindre par cycle de 3 ans, une génération complète d'enfants français sensibilisés.

Il s'agit à travers de ce contrat à impact de répondre à deux objectifs stratégiques :

- créer les conditions de transférabilité du protocole québécois dans le contexte français ;
- modéliser un format capable de permettre d'accélérer le passage à l'échelle pour atteindre un modèle économique viable durablement.

Budget

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum de **3,2M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 4 ans**.

ANDES - Réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les invendus alimentaires (Saint-Denis, 93200)



Contexte

ANDES (Association Nationale Des Epiceries Solidaires) est l'un des principaux réseaux d'aide alimentaire, présent dans toute la France, accompagnant 170 000 personnes par an et œuvrant pour que l'alimentation soit un droit pour tous et une passerelle vers l'insertion durable des personnes en situation de précarité.

Sa démarche s'organise autour de 2 activités principales : 1) Un rôle de tête de réseau auprès des épiceries solidaires au niveau national 2) Une activité de lutte contre le gaspillage alimentaire à travers 4 ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Ces ACI agissent donc comme dispositif intégré de la lutte contre le gaspillage en répondant à la fois aux besoins alimentaires croissants, surtout en cette période, et aux impératifs d'insertion économique des publics les plus éloignés de l'emploi. L'action de ANDES s'insère dans un contexte de hausse considérable des besoins alimentaires de base ces dernières années et davantage encore ces derniers mois. En effet, la Direction Générale de la Cohésion Sociale estime qu'entre 2009 et 2017 le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a doublé pour atteindre 5,5 millions de personnes. Cette tendance s'est accentuée ces derniers mois ; les derniers chiffres du Ministère des Solidarités et de la Santé évoquent une forte hausse des inscriptions à l'aide alimentaire depuis la crise sanitaire, qui sont passées de 5,5 à 8 millions de personnes. Cette hausse des besoins s'est répercutée directement sur la fréquentation des épiceries solidaires d'ANDES, qui a connu une augmentation de 39%.

Résultats attendus :

- Réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les invendus alimentaires (éviter de coûts de collecte et traitement) ;
- Réduire les coûts d'achat de produits pour l'aide alimentaire (via l'augmentation des quantités d'invendus valorisés) ;
- Créer des postes en insertion professionnelle sur les métiers de la logistique ;
- Contribuer à la diversification du régime alimentaire des bénéficiaires des épiceries solidaires ;
- Pérenniser un modèle impactant d'approvisionnement de l'aide alimentaire.

Budget :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum de **2,9M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 40 mois**.

Label Vie - Promouvoir la réduction de l'impact sur l'environnement des crèches et d'améliorer le bien-être de leurs occupants (couverture nationale)



Contexte

Label Vie (ex-Écolo crèche jusqu'en 2018) est une association loi 1901. Elle soutient une démarche pionnière fondée sur une expérience associative de plus de 10 ans dans le monde de la petite enfance et du développement durable.

Le projet de Label Vie repose sur la mise en place au sein de crèches de pratiques liées à la protection de l'environnement, en cohérence avec la logique de l'économie circulaire. L'association à l'initiative du Label Vie propose une démarche éco-responsable intégrale et innovante qui replace l'environnement au cœur du quotidien de la crèche et de son écosystème. La « démarche Écolo crèche » est une démarche préventive, qui consiste donc à s'engager pour améliorer ses pratiques à 3 propos du bâtiment, des déchets, des activités proposées aux enfants, de l'alimentation et de l'entretien des locaux. Concrètement, l'adoption de la démarche engendre de nombreux impacts positifs, parmi lesquels : une consommation plus responsable des ressources, une limitation du gaspillage et des déchets, un air moins pollué, un absentéisme et une rotation du personnel réduits, des maladies moins fréquentes pour les occupants (enfants et personnel).

Résultats attendus sur 3 ans :

Il s'agit de développer des outils pour déployer la démarche avec un vrai changement d'échelle tout en maîtrisant les ressources à l'aide :

- d'une plateforme digitale : automatisation des tâches et autonomisation des cibles - d'une présence accrue sur le terrain grâce à une équipe renforcée, des ambassadeurs (en région) et à une crèche école ;
- de nouveaux outils d'animation et de valorisation des professionnels qui soutiennent l'essaimage et renforcent les dynamiques de changement.

Budget

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum **de 2,6M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 4 ans**.

ARTICONNEX – Structurer une filière de l'économie circulaire du second œuvre du bâtiment (La Baule Escoublac, 44500)



Contexte :

Il n'existe pas aujourd'hui de filière structurée de l'économie circulaire du second œuvre du bâtiment. Le réemploi dans le monde du bâtiment souffre d'un manque de connaissance, du positionnement des fabricants du neuf et d'une image négative sur sa rentabilité. Le secteur du bâtiment produit 46 millions de tonnes de déchets par an ; un million de tonnes de CO₂ seraient évitables par le ré-emploi.

Créée en 2018, Articonnex est une plateforme de mise en relation entre artisans permettant la location ou la vente de matériaux neufs ou d'occasion. La plateforme permet également l'accès à une offre de matériaux et de matériels de déstockage du réseau de coopératives partenaires. La location entre professionnels d'ateliers et d'infrastructures est également permise par la plateforme.

Résultats attendus :

Articonnex dispose d'une place de marché en ligne créée pour permettre les transactions entre professionnels du bâtiment, un magazine destiné à assurer la pédagogie, et un entrepôt en région nantaise. Plus de 5 000 professionnels suivent le projet.

Le contrat à impact permettrait de :

- structurer la filière, en faisant connaître le projet sur le territoire afin de le rendre collaboratif ;
- développer un outil central et innovant permettant la création de valeur ajoutée du réemploi et d'élargir la base des demandeurs de matériaux de réemploi ;
- innover sur le traitement des matériaux, en étudiant les caractéristiques de chacun.

Budget :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum de **2,5M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 4 ans**.

Linkee – Systématiser et sécuriser le don alimentaire dans les territoires (Grand Est, Hauts-de-France, Pays de la Loire)



Contexte :

Malgré les évolutions législatives récentes, on gaspille encore chaque année en France 10 millions de tonnes de nourriture. Cette nourriture destinée à la consommation humaine est, à un endroit de la chaîne alimentaire, perdue, jetée ou dégradée. Dans le même temps, 5,5 millions de Français avaient besoin de recourir à l'aide alimentaire avant la crise sanitaire et sociale et la situation s'est encore aggravée : en quelques mois, deux millions de personnes supplémentaires ont basculé dans la précarité alimentaire.

Linkee, entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) créée en 2016, apporte quotidiennement une solution à l'aberration du gaspillage alimentaire grâce à la mobilisation d'une grande communauté de bénévoles et de logisticiens éloignés de l'emploi qui récupèrent les denrées invendues des entreprises partenaires pour les distribuer immédiatement à des associations d'aide alimentaire et venir en aide à plusieurs milliers de personnes chaque année.

Résultats attendus :

- Lancer dans les territoires une activité qui répond à une urgence environnementale et sociale, et qui deviendra rentable seulement après quelques années : Nantes Métropole, la Métropole européenne de Lille et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Proposer une solution aux acteurs qui font face aux plus grands volumes de gaspillage et qui, dans le même temps, ne disposent que très rarement d'options pour donner leurs denrées ;
- Réduire les coûts des professionnels de l'alimentation et leur permettre de s'engager dans une démarche solidaire à travers une solution logistique adaptée à leurs contraintes ;
- Sécuriser le don aux associations, aux centres communaux d'action sociale et aux personnes en situation de précarité.

Budget :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de contrat à impact « Economie circulaire » de l'ADEME, la structure pourrait bénéficier d'un budget maximum de **2,3M€ de paiement** au résultat suite à la phase de contractualisation pour une durée totale du projet **sur 4 ans**.

Les contrats à impact

Les contrats à impact

Les contrats à impact, comment ça marche ?

Le contrat à impact est un **partenariat entre le public et le privé** pour favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants qui permettent de faire changer d'échelle des solutions efficaces aux problèmes identifiés sur le terrain. L'investisseur privé et/ou public préfinance le projet et prend le risque de l'échec en échange d'une rémunération prévue d'avance en cas de succès. L'État ne rembourse qu'en fonction des résultats effectivement obtenus et constatés objectivement par un évaluateur indépendant.

En synthèse - Dans quels cas la puissance publique rembourse-t-elle ou ne rembourse-t-elle pas ?



	Si les objectifs ne sont pas atteints	Si les objectifs sont atteints	Si les objectifs sont dépassés
État	Ne rembourse rien	Rembourse	Rembourse avec une prime
Investisseur	Perd tout ou partie de son investissement	Est remboursé avec un intérêt fixé en amont	
Porteur de projet	A financé son projet		Perçoit une prime

L'histoire du contrat à impact

À l'étranger et en France

Le contrat à impact s'inspire des **Social Impact Bonds** (SIB) lancés au Royaume-Uni. Le premier SIB fut lancé en 2010 par le Secrétaire à la Justice britannique, Jack Straw, afin de financer un programme de réhabilitation des prisonniers condamnés à de faibles peines avec l'objectif de faire baisser le taux de récidive. Tournés vers la prévention, les SIB intéressaient le Gouvernement britannique par leur capacité à générer à terme des économies budgétaires. A la suite du succès de cette expérimentation, les Social Impact Bonds ont connu un développement exponentiel, notamment dans les pays anglo-saxons.

En France, **les contrats à impact ont été rendus possibles par l'article 15 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**. Si les premiers contrats sont signés dès novembre 2016 et permettent l'éclosion d'initiatives particulièrement prometteuses, ils ont révélé une série d'obstacles techniques et administratifs.

Le rapport de **Frédéric Lavenir « Pour un développement du contrat à impact social au service des politiques publiques »**, publié le 30 juin 2019, a permis de renouveler **profondément l'approche** de cet outil, en le simplifiant et en le précisant. C'est grâce à ces travaux très opérationnels que le Gouvernement peut aujourd'hui enclencher une **nouvelle dynamique du contrat à impact**.

Pour quels résultats ?

Le modèle des Social Impact Bonds s'est considérablement répandu depuis 2010. A ce jour, 120 projets ont été financés dans plus de 20 pays grâce aux contrats à impact, pour un total de près de 400 millions d'euros investis et plus d'1 million de citoyens bénéficiaires à travers le monde. Le plus gros SIB a été lancé en **Finlande**, avec un contrat signé à **17 millions d'euros**.



Les prochains contrats à impact

Fin avril 2021, seront dévoilés les lauréats du prochain appel à manifestation d'intérêt **sur l'égalité des chances économiques**. A un moment où notre économie traverse une crise économique et sociale inédite, c'est un signe fort pour encourager l'émergence d'outils que l'Etat n'a pas nécessairement à sa disposition. Lancé en novembre 2020, cet appel à projets, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros, est opéré depuis le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et a reçu **36 candidatures pour un montant total de 89M€**.

Il soutient le passage à l'échelle de solutions innovantes qui permettent à chacun de s'inscrire pleinement dans l'activité économique, à travers trois grandes thématiques :

- la non-discrimination à l'embauche et dans la gestion des parcours professionnels ;
- le développement de l'entrepreneuriat dans les zones rurales et urbaines prioritaires ;
- et la lutte contre l'exclusion financière.

Les contrats à impact peuvent potentiellement concerner toutes les politiques publiques. Parmi les projets labellisés ces dernières années, on peut citer la prévention du placement d'enfants à risque, la restauration de copropriétés en voie de dégradation, la création de commerces franchisés dans des quartiers prioritaires, l'accessibilité de la performance énergétique de l'habitat à des personnes en situation de précarité.

Le Gouvernement entend favoriser la montée en puissance du dispositif de contrat à impact dans les prochaines années. Cette nouvelle ambition se traduira par le lancement de nouveaux appels à projets dans les prochaines semaines.

Un appel à manifestations d'intérêt sur l'innovation pour l'accès à l'emploi est ouvert le 3 mars 2021 pour une durée de 3 mois.

Plusieurs thématiques sont en cours de cadrage sur les quartiers prioritaires de la ville, la solidarité et de la lutte contre le sans-abrisme, l'aide sociale à l'enfance ou l'autonomie.



Contact:

Pour tout renseignement
sur les candidatures
contrat-impact@ademe.fr
aap-ci@dgtresor.gouv.fr

Pour toute demande presse
presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr
ademepresse@havas.com